

BULLETIN d'ADHESION AIX RIVIERA 2022-2023

ENFANTS nés de 2019 à 2012

L'adhésion à l'ASA sera effective après la remise du dossier complet comprenant les 3 éléments suivants :
1- bulletin d'adhésion dûment rempli et signé 2- cotisation annuelle 3- certificat médical (- de 3 mois) OU
questionnaire santé pour les enfants déjà licenciés au club à remplir en ligne ou à nous envoyer avec le dossier
UNIQUEMENT PAR COURRIER à : SAM'PHI 135 rue des marmottes 73100 AIX-LES-BAINS

Nom et Prénom de l'enfant...../ Sexe : F ou M (entourer F ou M)
 Date de naissance
 Numéro licence (si déjà licencié(e) au club)
 Téléphone(s) :/
 Adresse postale

POUSSINS (2012-2013) 2 séances MAXI (choix définitif) :

- Mardi (17h-18h15 stade Forestier, 17h-18h de Toussaint à Pâques à Garibaldi)
 Jeudi (17h-18h15 Gymnase de Grésy, 17h-18h de nov à MARS)
 Vendredi (17h-18h15 Stade Forestier, 17h-18h de Toussaint à Pâques à Garibaldi)

EVEILS (2014 à 2017) 1 séance (choix définitif)

- Lundi (17h-18h30 Gymnase de Grésy) Mercredi (17h-18h15 Stade Forestier, 17h-18h Garibaldi de Toussaint à Pâques)
 Vendredi (17h-18h15 Stade Forestier, 17h-18h Garibaldi Toussaint à Pâques) Samedi (9h15-10h30 salle polyvalente école Tresserve)

BABY (2018-2019) 1 séance (choix définitif) :

- Mercredi (17h-18h15 Stade Forestier, 17h-18h Garibaldi Toussaint à Pâques)
 Jeudi (17h-18h avec récup école mat Grésy 16h30 possible)
 Samedi (10h30-11h45 salle polyvalente école Tresserve)

Adresse mail (**complète et écrite très lisiblement**)@.....
 Adresse mail (**complète et écrite très lisiblement**)@.....

OBLIGATION de donner une adresse mail : la Fédération enverra directement la licence 2022-2023 de l'adhérent à cette adresse

- cotisation 210€ pour 2 séances pour les poussins** -15€ pour le 2ème adhérent de la même famille
 cotisation 180€ pour 1 séance (éveil et baby) -15€ pour le 2ème adhérent de la même famille

* demande de facture (envoyée par Email)

COTISATION ANNUELLE Règlement par chèque bancaire (ordre = ASA) / un seul règlement par adhérent
Règlement forfaitaire pour l'année (du 01/09/2022 au 31/08/2023) - non remboursable, sauf cas de force majeure justifié.

- * Possibilité de règlement en 2 fois : remise des 2 chèques à l'inscription (retraits à l'inscription et février 2023)
 * Possibilités d'aides : chèques vacances / coupons-sport / Comités d'Entreprise / Carte M'RA, atout jeunes / Bons MSA

Fait à le / / J'ACCEPTE LES CONDITIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

Signature (père, mère ou tuteur pour les mineurs), **qui fait office d'autorisation parentale**, précédée de la mention « Lu et approuvé »